

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 764

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 39

À l'alinéa 110, substituer aux mots :

« Ce maintien de droit s'applique également »

les mots :

« Est également maintenu le droit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.